

# Séparatismes: l'instruction scolaire à domicile sera "strictement limitée", annonce Macron

Les Mureaux, 2 oct. 2020 (AFP) -

Emmanuel Macron a annoncé vendredi que l'instruction scolaire à domicile sera, à partir de la rentrée 2021, "strictement limitée, notamment aux impératifs de santé", et qu'elle deviendra donc obligatoire au sein de l'école dès l'âge de 3 ans.

"C'est une nécessité. J'ai pris une décision, sans doute l'une des plus radicales depuis les lois de 1882 et celles assurant la mixité scolaire entre garçons et filles en 1969", a souligné le chef de l'Etat lors d'un discours sur les séparatismes aux Mureaux (Yvelines), ajoutant par ailleurs que "les écoles hors contrat feront l'objet d'un contrôle renforcé".

"Aujourd'hui, plus de 50.000 enfants suivent l'instruction à domicile, un chiffre qui augmente chaque année", a souligné le chef de l'Etat. "Chaque semaine des recteurs et rectrices trouvent des cas d'enfants totalement hors système".

Le président a évoqué des parents d'élèves qui refusent de mettre leurs enfants au cours de musique ou à la piscine et ensuite "la déscolarisation". "Ces enfants ne vont pas au Cned (enseignement à distance, ndlr) mais dans des structures nullement déclarées", a poursuivi M. Macron. "Des murs, presque pas de fenêtre, des femmes en niqab qui les accueillent, des prières, certains cours, voilà leur enseignement", a-t-il dit.

"Chaque mois, des préfets ferment des +écoles+, souvent administrées par des extrémistes religieux", a-t-il ajouté. "Dès la rentrée 2021, l'instruction à l'école sera rendue obligatoire", "l'instruction à domicile sera strictement limitée, notamment aux impératifs de santé", a-t-il annoncé, parlant d'un changement de "paradigme".

Emmanuel Macron a aussi confirmé que les dispositifs de cours facultatifs en langues étrangères dispensés par des enseignants désignés par les gouvernements d'autres pays (Elco) allaient être supprimés, conformément à ce qu'il avait annoncé en février dernier.

Ces Elco, qui faisaient l'objet de contrats avec l'Algérie, le Maroc et la Turquie, offrent des cours dispensés par des enseignants parfois non francophones et sans contrôle de l'Education nationale, a-t-il rappelé.

Enfin, les écoles hors contrat qui sont "davantage contrôlés grâce à la loi Gatel feront l'objet d'un encadrement encore renforcé", a assuré Emmanuel Macron, insistant sur la nécessité de "procéder à des fermetures administratives quand elles s'imposent".

leb-jri-jk-ito/asm/pgs/shu

Afp le 02 oct. 20 à 12 25.